



SAULTAIN

n°89 avril 2022

information

LE MOT DU MAIRE

Pourquoi faut-il se résigner à augmenter (un peu) les impôts ?

Lire en pages 2 et 3

A VOS AGENDAS

Toutes les activités associatives et municipales reprennent



1er : Cérémonie des médailles du travail
Tournoi de football Féminin U 10/11
7 : Concours de pétanque en l'honneur de Gino et Yapi
8 : Brocante



6 : Trophée Foot Séniors Féminines
11 : Kermesse du Club de Pétanque « Le Cochonnet Saultinois »
18 : Matinée à l'école maternelle, fête de l'école
En soirée : Fête de la St Jean avec deux groupes sur scène et le traditionnel « Feu de la St Jean »
Tournoi foot U 6-7-8-9, 40 équipes engagées
19 : Trophées Foot Malvache et Chenu U10-11 et U12-U13, 20 équipes engagées
25 : Matinée à la salle des sports, fête de l'école primaire
Toute la journée au stade, kermesse de l'Association des Parents d'Elèves



2 au 5 : Ducasse
3 : Concert de la Ducasse



28 : Matinée : animation sur la place d'un groupe musical



11 : Brocante
18 ou 25 : Repas des séniors

ETAT CIVIL

Bienvenue à nos bébés

18 mars 2022 : Arthur PETELOT

Celles et ceux qui nous ont quittés

5 mars 2022 : Jean DELBOVE

dans sa 90^{ème} année

15 mars 2022 : Marie-Paule VERY

dans sa 71^{ème} année



LE MOT DU MAIRE

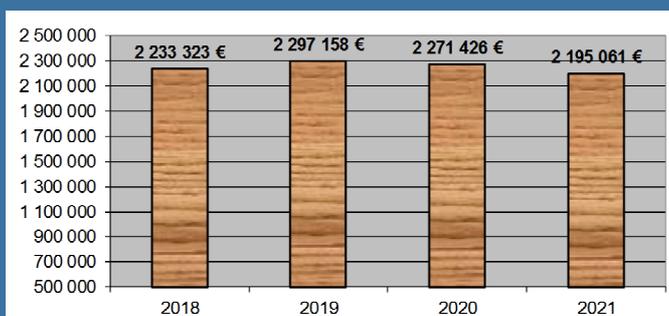
Pourquoi faut-il se résigner à augmenter (un peu) les impôts ?

Si notre village était resté à 1975 habitants comme quand j'ai été élu maire en 2008, il y a bien longtemps que nous aurions dû nous résigner à augmenter les impôts, mais une politique très volontariste de constructions nous apportait chaque année de nouveaux habitants et de nouveaux contribuables !

Et puis est arrivée la baisse progressive de la taxe d'habitation voulue par l'Etat. Une suppression totale ou partielle appréciée de tous... mais qui empêche la commune de continuer à en apprécier les évolutions.

Les frais de fonctionnement sont composés majoritairement de la masse salariale incompressible et des charges à caractère général, parmi elles les charges liées aux services. Nous souhaitons maintenir les services apportés aux écoles et à l'enfance, les services accordés aux personnes âgées et au CCAS, le budget des fêtes et cérémonies (cadeaux de fêtes de mères, colis de Noël aux seniors, repas des anciens en septembre, festivités pour tous petits et grands), soutenir les associations.

Alors il faut se résigner les recettes baissent.
Recettes de fonctionnement



Soit une baisse de 102 097 € en deux ans.

L'an dernier nous aurions pu augmenter mais le conseil municipal n'a pas franchi le pas, préférant se donner une année de réflexion, une année à étudier les points d'économie.

LE POSTE CONSOMMATION D'ÉNERGIES EXPLOSE

On a un budget qui « s'envole » c'est le coût des consommations électricité, gaz pour la commune. 154 500 € en 2021, 219 500 € provisionné en 2022. Nous avons commencé à remplacer les chaudières des bâtiments communaux et renforcé l'isolation (déjà 155 000 € engagés) et équipé de leds les bâtiments. Il y a un poste qui explose : le seul coût de l'éclairage public (50 000 €) va progresser de 50% cette année. Alors le conseil municipal fait le choix de retrouver une économie en s'engageant à changer les 610 points lumineux de la commune.

Investir plus de 500 000 € pour économiser 70 % de la facture électricité. Et puis le conseil municipal veut continuer à restaurer ses voiries tel qu'il le fait depuis 2008.

MAITRISER LES DÉPENSES EN MINIMISANT L'IMPOSITION

Oui, pour atteindre ces objectifs et retrouver une économie à moyen et long terme, il faut passer par une augmentation de la taxe foncière. Le taux communal d'imposition est le plus faible du secteur même après cette augmentation légère dont le taux passe de 30,53 % à 32 %.

INDIVIDUELLEMENT COMBIEN ÇA VA COUTER ?

Faisons une simulation sur un contribuable qui en 2021 a payé 550 € de part communale sur son impôt foncier. L'augmentation se traduit pour lui par une hausse annuelle de 12.90 € au titre de la revalorisation des bases décidée par l'Etat et de 31.60 € au titre du changement de taux voté par le conseil municipal, soit une augmentation annuelle totale de 44.50 € (3.70€ par mois).

- Maintenir tous les services aux habitants quel que soit leur âge.
 - S'engager dans une politique de travaux en allant bien sûr chercher des subventions comme nous l'avons toujours fait (Etat, Région, Département, Valenciennes Métropole,...).
- Tels sont les deux engagements du Conseil Municipal.

... Merci aux élus, c'est toujours difficile de voter une augmentation, mais ce choix est fait pour contribuer à faire de notre ville, une ville attractive, une ville où il fait bon vivre, une ville où les services et commerces sont nombreux.

Vive Saultain
Le Maire
Joël SOIGNEUX

Taux des impôts directs locaux pour les communes proches

COMMUNES	Taux Taxe Foncière	Taux Taxe Foncière Non Bâti
ARTRES	40.02	50.08
AULNOY LES VALENCIENNES	39.63	82.01
CURGIES	35.22	73.25
ESTREUX	40.29	59.05
FAMARS	34.46	39.31
MARLY	52.47	73.31
ONNAING	45.62	68.71
PRESEAU	44.39	93.48
QUAROUBLE	43.86	66.33
QUERENAING	34.29	59.74
ROMBIES ET MARCHIPONT	39.26	52.96
SAINT-SAULVE	40.76	66.1
SAULTAIN	32	53.24
SEBOURG	39.49	50.7
VALENCIENNES	49.31	56.89

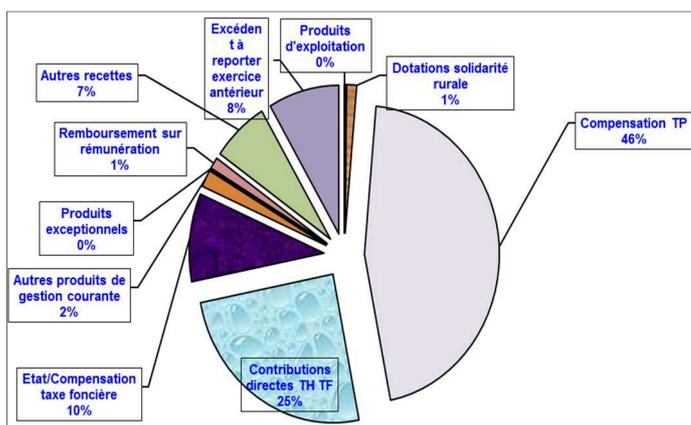
BUDGET 2022

Le budget primitif s'élève à 3 372 257.84 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 395 132.32 €

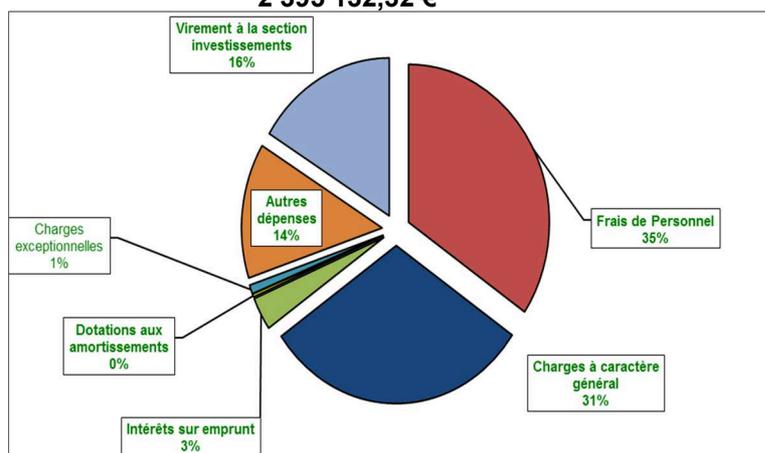
Prévisions Recettes de fonctionnement de l'exercice 2022

Produits d'exploitation	4 000,00 €
Dotations solidarité rurale	28 800,00 €
Compensation Taxe Professionnelle	1 090 547,00 €
Contributions directes TH TF	599 105,00 €
Etat/Compensation taxe foncière (locaux industriels)	229 854,00 €
Autres produits de gestion courante	45 000,00 €
Produits exceptionnels	2 000,00 €
Remboursement sur rémunération	30 000,00 €
Autres recettes	162 257,00 € DSC FNGIR FONDS PEREQUATION
Excédent à reporter exercice antérieur	203 569,32 €
	2 395 132,32 €



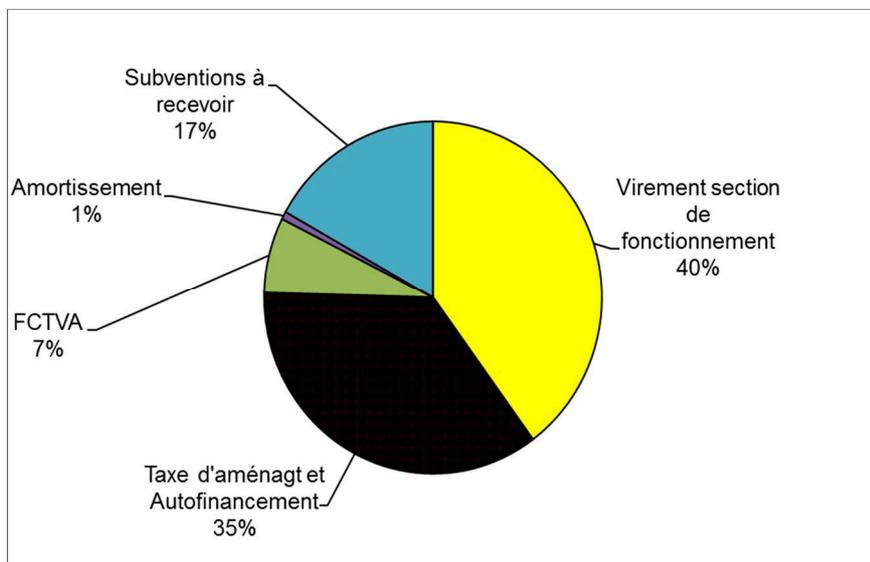
Prévisions Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022

Frais de Personnel	828 500,00 €
Charges à caractère général	734 620,00 € eau électricité gaz téléphone carburant fournitures entretien bâtiments
Intérêts sur emprunt	81 400,00 €
Dotations aux amortissements	6 997,00 €
Charges exceptionnelles	21 950,00 €
Autres dépenses	331 665,32 € subventions associations ccas dépenses imprévues
Virement à la section investissements	390 000,00 €
	2 395 132,32 €



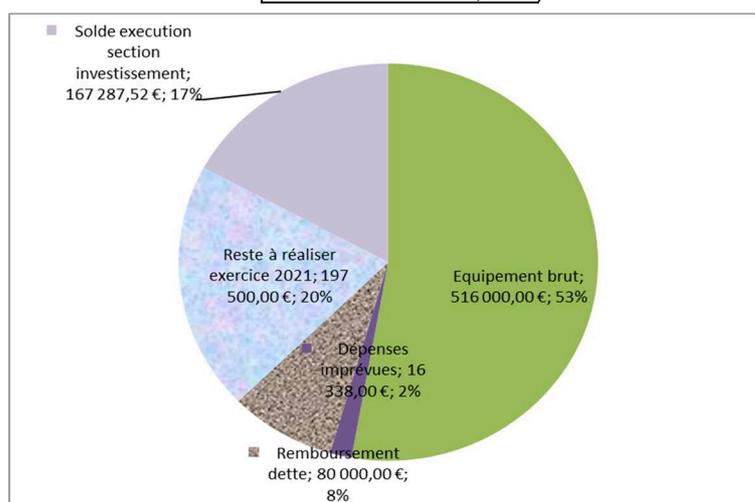
Prévisions Recettes d'investissement de l'exercice 2022

Virement section de fonctionnement	390 000,00 €
Taxe d'aménagement et Autofinancement	347 049,52 €
FCTVA	68 000,00 €
Amortissement	6 997,00 €
Subventions à recevoir	165 079,00 €
	977 125,52 €



Prévisions Dépenses d'investissement de l'exercice 2022

Equipement brut	516 000,00 €
Dépenses imprévues	16 338,00 €
Remboursement dette	80 000,00 €
Reste à réaliser exercice 2021	197 500,00 €
Solde exécution section investissement	167 287,52 €
	977 125,52 €



Les dépenses d'équipement 516 000€ comprennent pour l'essentiel :

éclairage public (1ère tranche) 325 000€, renouvellement de voiries communales (*) 86 000€, travaux cimetièrre 25 000€, mise en conformité bâtiments 20 000€, outillage 20 000€, mobilier informatique 20 000€, rénovation énergétique 20 000€.

(*) en renouvellement de voiries sont prévues les rues Debussy, Berlioz, Ravel après obtention de subventions du Département et de Valenciennes Métropole.

LES ASSOCIATIONS

UN LABEL ECOLE DE FOOTBALL AU FOOTBALL CLUB SAULTAIN



Depuis 2011, l'idée était de lancer une école de football et ce label vient récompenser le travail mis en place depuis des années grâce à l'implication des forces-vives : joueurs, dirigeants, parents et arbitres. Le club est présent sur quatre disciplines (herbe, futsal, féminines et loisirs), il compte 284 licenciés et a vu le renfort de 100 nouvelles licences en un an, grâce à la mise en place de son pôle féminin.

« La labellisation est une succession de projets. On travaille dans la bonne ambiance pour continuer à grandir. On est dans une petite ville mais nous ne sommes pas un petit club » résume le président Gaëtan Héloir. Le club veut continuer à progresser à son niveau. La réfection de l'ensemble des points lumineux de la ville profitera également au complexe et un préau sera créé dans les mois à venir.

« LES BONS MOMENTS SAULTINOIS »

Les rencontres ont, enfin, repris tous les mardis de 14h à 17h30, à la maison des associations.

L'association regroupe une trentaine d'adhérent(e)s.

Les activités, jeux de société (scrabble, rummikub, triomino, jeux de cartes comme la belote... petits chevaux...et oui !!) dans la convivialité, la bonne humeur, les franches rigolades...

Dernièrement, une après-midi « jeux coopératifs » avec l'association « pas de côté » de Lille et son animateur, Mr Slimani qui a fait changer les habitudes en jouant pour « s'amuser » et non pour « gagner » : jeu d'équilibre, blokus, bazar bizarre, etc... Un très agréable moment !



Egalement en décembre, une visite de la Brasserie de la Villette avec, à la fin, une dégustation de bières, évidemment, et une collation salée provenant de la boulangerie Boutoille de Saultain !

En 2022, toujours des après-midis récréatives !

A eu lieu le 29 mars, un repas « raclette » dans une belle ambiance, suivi des traditionnels jeux.

En projet, la visite de la ferme aux loups dans l'Avesnois, le Louvre Lens...

Venez rejoindre cette association...Ce sera avec grand plaisir !

Contact ☎ 06.61.77.85.19.

LES COLIS DES SÉNIORS ONT FAIT 378 HEUREUX

Pas de repas en septembre, pas de goûter de Noël avec remise de colis. Le Conseil Municipal a fait le choix de convertir le budget investi sur ces animations en bons d'achats chez les commerçants de Saultain.

378 séniors ont ainsi pu profiter de bons d'achat de 30 €, accompagnés d'une bière de Noël de la brasserie Saultinoise.

Une enveloppe de 13 700 € qui s'est ainsi dépensée chez les commerçants locaux... une bonne manière aussi pour la municipalité de leur donner un coup de pouce !

OPÉRATION "NATURE PROPRE"

A l'initiative de la Région Hauts de France, les communes étaient invitées à adhérer à l'opération Nature Propre. La municipalité avait convié les habitants à participer à cet acte citoyen.

Plusieurs dizaines de Saultinois - adultes et enfants - participèrent à ce ramassage de déchets malencontreusement "oubliés !!!" par des promeneurs indéclicats le long des chemins piétonniers, la collecte fut malheureusement profitable. Les participants se retrouvèrent lors d'un pot "écologique" offert par la municipalité reconnaissant qu'il faudrait renouveler l'opération à moins que les jeteurs-pollueurs ne prennent conscience de leurs gestes indéclicats et irrespectueux.



LES SAULTINOIS : SOLIDAIRES DE L'UKRAINE



Les Saultinois ont répondu nombreux à l'appel de dons. Une camionnette pleine de colis (produits pharmaceutiques et d'hygiène) a été livrée au centre de regroupement de la Protection Civile qui s'est chargée de les livrer en Pologne.

Par ailleurs, la collecte de fonds a représenté 1915 € qui ont été transférés à la Croix Rouge compte Ukraine.

Merci à tous des donateurs.

L'APER s'est équipée d'un mini bus 9 places.



Les parents connaissent bien les services apportés par l'APER que ce soit la crèche, la garderie, les activités périscolaires et centres de loisirs que fréquentent 233 enfants de la maternelle à la primaire.

Un peu moins connues, les activités pour les plus de 12 ans qui peuvent se regrouper avec encadrement pour les activités à Saultain et à l'extérieur (patinoire, bowling, laser-game, vtt, etc...).

Pour faciliter les déplacements, l'APER a fait l'acquisition d'un minibus 9 places qui a bénéficié d'une subvention de 10 000 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

**BIEN VIVRE ENSEMBLE
C'EST VIVRE EN RESPECTANT
LE VOISINAGE**

Le printemps est arrivé et on va de nouveau entendre les bruits des tondeuses. Prendre l'apéro sur sa terrasse quand le voisin tond sa pelouse n'est pas des plus appréciable !

Rappelons que l'arrêté municipal autorise en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les feux de végétaux sont interdits.
De même, il convient de tailler les haies en limite de voisinage à 2m de hauteur.



Rappelons aussi la propreté canine. Sur les espaces publics, les chiens doivent être tenus en laisse, chaque propriétaire doit vérifier à ce que son animal ne souille pas la voie publique et les espaces verts par ses déjections, des sachets sont à disposition à l'entrée du parc, place Louise Michel et en mairie.

CADEAU DE LA FETE DES MERES

La commune honore toutes les mamans en leur offrant un cadeau lors de la Fête des mères.

Pour cela, chaque maman est invitée à s'inscrire en Mairie en renvoyant ou en déposant le bon joint avant le vendredi 13 mai 2022.



Les mamans sont conviées à venir chercher leur cadeau **UNIQUEMENT** samedi 21 mai de 8h30 à 12h00 et lundi 23 mai de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 à la maison des associations, Espace Jean-Claude BATON (à coté de la superette).

Des bons d'inscription se trouvent aussi à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Après cette date, les inscriptions ne pourront malheureusement plus être honorées.

✂-----

BON D'INSCRIPTION : FETE DES MERES 2022

Nom – Prénom

Adresse.....59990 SAULTAIN

☎.....

Nbre d'enfants Saultain, le _____

Signature